

# Le Petit Journal



Abonnements Lyon et Rhône  
TROIS MOIS..... 5 FR.  
SIX MOIS..... 9 FR.  
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS  
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements  
TROIS MOIS..... 6 FR.  
SIX MOIS..... 12 FR.  
UN AN..... 24 FR.

Jeudi 27 Avril 1871

Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

## PAS D'ABSTENTIONS

Il nous revient de divers côtés que plusieurs groupes d'électeurs sont incertains sur la conduite à tenir aux élections du 30 avril.

Soit par mécontentement contre la loi du 14 avril; soit par la difficulté que l'on rencontre pour la formation des listes; soit par suite de cette indifférence en matière politique que nous signalons récemment; soit pour d'autres motifs, le système de l'abstention tendrait à être adopté par beaucoup de personnes.

Nous ne saurions trop réagir contre une telle détermination.

L'abstention, toujours mauvaise, serait déplorable dans les circonstances actuelles.

Il faut que chaque électeur dépose son bulletin dans l'urne électorale.

Le suffrage universel est la base des institutions républicaines; c'est à la fois un droit et une arme.

Un droit, chacun de nous doit l'affirmer en s'en servant; à ce point de vue, il faut donc voter.

C'est aussi une arme pacifique, qui doit servir à montrer au gouvernement la voie du progrès dans laquelle la France veut marcher librement et franchement.

Nous avons donné hier le moyen d'affirmer le principe des franchises communales, réservé provisoirement, et qu'il dépend de nous de faire triompher définitivement.

Cette grande manifestation pèsera l'un grand poids dans la situation actuelle et amènera rapidement la fin de la crise que nous subissons.

Nous pourrions alors penser enfin à la menace que les Prussiens tiennent toujours suspendue sur nos têtes, ainsi qu'on le verra plus loin, par une dévotion de Berlin sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs.

Depuis un mois M. de Bismarck s'était tu; aujourd'hui qu'il se croit à la veille de la réalisation de ses vœux, c'est-à-dire d'un mouvement insurrectionnel général en France, il prend de nouveau un ton rogne et hautain.

Son discours au Reichsrath est une menace directe contre la France.

Néanmoins pas.

Les élections du 30 avril nous permettent de parer ce nouveau danger.

Volons tous; votons pour des Républicains honnêtes et convaincus, qui présentent des garanties à la fois pour l'affermissement de la République et pour le maintien de l'ordre, de l'ordre qui est une nécessité patriotique en présence des Prussiens, et aussi en prévision d'un coup de main des Bonaparte.

Les Prussiens et les Bonaparte guettent dans l'ombre le moment où la discorde éclatera dans toute la France.

Il faut, il faut que par notre bon sens, notre énergie, notre union, nous déjouions ces infâmes projets.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

CIRCULAIRE DU CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE

Versailles, 24 avril, 9 h. 5, soir.

*Le chef du Pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets, généraux commandant les divisions et subdivisions militaires, procureurs généraux, procureurs de la République, et toutes les autorités civiles et militaires.*

(Circulaire devant être affichée dans toutes les communes de France.)

Les jours écoulés viennent de se passer en travaux du génie et en concentration de troupes.

Les corps formés à Cherbourg, Cambrai, Auxerre, avec les prisonniers venus d'Allemagne, sont venus prendre position à Versailles et y ont été remarqués par leur tenue à la fois ferme et sévère.

On reconnaît parmi eux les vaillants soldats de Gravelotte qui, en combattant un contre deux, ont livré sans fléchir l'une des plus grandes batailles du siècle.

Ils forment deux corps séparés sous les ordres des généraux Douai et Clinchant.

C'est autour de Bagnex que se sont passés les combats des deux derniers jours. Avant-hier, les insurgés, avertis qu'on avait barricadé Bagnex, ont attaqué ce village avec deux cents

hommes, qui ont été mis en déroute, puis avec une seconde colonne d'un millier d'hommes et d'une pièce de canon.

La petite garnison, composée de deux compagnies du 46e, a attendu les insurgés à cent mètres et les a mis en fuite par un feu meurtrier.

Aujourd'hui, ils ont voulu recommencer et se sont avancés précédés par une avant-garde.

Les tirailleurs du 70e, habilement embusqués, ont reçu cette avant-garde à bout portant et l'ont dispersée.

Son drapeau rouge et celui qui le portait sont entre nos mains.

Ces petits combats, qui avaient pour objet de troubler vos travaux, n'ont point atteint leur but, car ces travaux sont achevés et les opérations actives vont bientôt commencer.

A. THIERS.

## DERNIÈRES NOUVELLES

Berlin, 24 avril 1871.

Dans la discussion en troisième débat dans le sein du Reichstag au sujet de l'emprunt de 120 millions de thalers, le prince de Bismarck a fait la déclaration suivante :

« Nous devons espérer que les préliminaires de la paix entre la France et l'Allemagne seront exécutés par le gouvernement français. Celui-ci a pris les mesures nécessaires pour le paiement des deux premiers milliards de l'indemnité de guerre. Mais, lors même que ce versement serait effectué, les forts qui sont occupés actuellement par les troupes allemandes n'en continueraient pas moins à être gardés par elles, attendu que leur évacuation ne doit avoir lieu qu'après la conclusion définitive de la paix.

« Malgré cette pression exercée sur la France par les circonstances dans lesquelles elle se trouve, je ne puis me défendre de croire que les négociations suivies à Bruxelles pour la conclusion de la paix ne marcheront pas aussi promptement qu'on aurait pu le supposer.

« La France paraît espérer, après avoir réussi à reprendre ses forces, d'obtenir d'autres conditions de paix.

« Mais nous ne consentirions à apporter en aucun sens, aucune atté-

nuation aux conditions préliminaires de cette paix.

« Lorsque le mouvement de Paris a éclaté, nous n'avons point insisté sur la dérogation aux préliminaires de paix qui résultait de ce que le gouvernement de Versailles conservait une armée de plus de 40,000 hommes entre la Seine et la Loire.

« Maintenant nous nous trouvons ainsi forcés à de grands sacrifices d'argent, parce que nous devons conserver en France un effectif de troupes bien plus considérable que nous ne l'avions prévu.

« Si le gouvernement de Versailles ne peut réussir à remplir son mandat, nous ne saurions encore aujourd'hui nous rendre exactement compte du chiffre des troupes dont la présence sous les armes pourra nous être imposé, non plus que des conditions de commandement et d'organisation qui pourront être nécessaires pour cette armée.

« Nous devons, quoi qu'il en soit, rester en France assez forts pour être prêts à toute éventualité.

« La France doit nous payer demain toutes les sommes arriérées dues pour l'entretien de nos troupes avec les intérêts, et en outre elle doit nous verser le premier mai la quote-part échue de l'indemnité de guerre.

« Si elle n'est pas en mesure de le faire, nous nous verrons, avec le plus profond regret, dans l'obligation d'avoir recours aux réquisitions en nature.

« Nous n'avons pas voulu nous mêler dans les affaires intérieures de la France, quelque forte que la tentation en pût être pour nous.

« Cependant je ne tiendrais pas pour juste ou opportune une abstention à tout prix de notre part; une attitude semblable de notre part équivaldrait à l'encouragement de l'impunité accordée à tous ceux qui en voudraient profiter.

« Tout ce que nous pouvons dire c'est que, si notre droit et nos intérêts sont lésés, nous les défendrons.»

(Vifs applaudissements.)  
Après une courte discussion, l'emprunt de 120 millions de thalers proposé par le gouvernement a été voté à l'unanimité moins six voix.

Feuilleton du PETIT JOURNAL

## L'ASSURANCE MUTUELLE

IV

En proie à ces désolantes méditations, la jeune femme voyait sous un jour sinistre l'événement de la malade, cet événement qui avait bouleversé son intérieur. La tête penchée sur les bras d'un fauteuil, elle songeait au résultat de la malencontreuse lettre.

La présence de Mme Dalverny parut surprendre le secrétaire, ce qu'il eut le tort d'exprimer par un haut-le-corps que sa jeune tante ne laissa pas échapper.

L'homme de confiance du banquier regretta ce geste, auquel il n'attacha pourtant pas l'importance qu'il prénait aux yeux de cette femme déjà instruite et sur le qui-vive; il se composa aus-

sitôt un air d'indifférence, et se contenta de dire :

— Je vous croyais partie, ma tante.

— J'ai changé d'idée, répartit celle-ci, j'ajourne mon voyage de quelques heures.

— Et mon oncle connaît-il cette nouvelle résolution? se hâta de demander Léonce, qui, par là, disait tout en croyant ne rien dire.

— Il la connaît si bien, répartit ingénument la dame, que c'est avec lui que le tout a été concerté. Mais une personne qui l'ignore et à qui je dois l'apprendre, parce que nous devions nous mettre en route ensemble, c'est mon amie, Mme de Lacroix. Or, comme pour cette mission délicate j'ai besoin d'un mandataire habile à m'excuser, j'ai jeté les yeux sur vous.

Cette conclusion qu'il était loin de prévoir et qui lui était si gracieusement intimée étonna beaucoup le jeune homme.

— Moi? répondit-il un peu abasourdi de ce qu'on voulait le faire

quitter son poste juste au moment où il avait charge de le tenir.

Il est clair que c'était bien là le but de la dame. Dans l'espoir que sa rivale, ne recevant pas de contre-ordre, arriverait au rendez-vous, elle voulait lui préparer les voies, comme les Grecs préparaient les Thermopyles à l'armée de Xerès. Il était donc important pour elle de se débarrasser du neveu qui pouvait devenir un auxiliaire pour la survenante.

Le secrétaire comprit toute l'étendue de cette ruse qu'il fallait contreminer adroitement sans avoir l'air de la redouter et de la soupçonner même.

— Madame ne pourrait-elle se passer de moi pour cet office? opposait-il, j'ai sur mon bureau des affaires bien pressées à expédier.

— Pas si pressées, observa Mme Dalverny avec un fin sourire, qu'elles ne vous aient permis de vous déran-

ger pour venir au salon où vous voilà! Tenez! avec un peu de bonne volonté, qui peut le moins peut le plus.

Le secrétaire se mordit les lèvres

en songeant qu'il avait à faire à forte partie.

Mme Dalverny continua :

— C'est un service important que vous seul pouvez me rendre, une démarche que vous êtes seul capable de bien faire.

— Il me semble, ma tante, objecta le secrétaire, qui ne se désistait pas de son système de résistance, il me semble qu'une lettre suffirait.

— Y pensez-vous? interrompit Mme Dalverny. Une lettre! Mais Mme de Lacroix ne me le pardonnerait jamais, je la connais tellement susceptible. Elle prendrait mes raisons pour des prétextes, mes obstacles pour des défaites. Non, non, vous seul pouvez me faire excuser d'elle, lui expliquer qu'une affaire m'a retenue à l'improviste, enfin, de quelque manière lui faire accepter et me faire pardonner ce retard. Une lettre?... je m'en garderai bien, je me souviens trop de cet ancien proverbe des Normands : *Vésage d'homme fait vertu.*

La suite à demain. Frédéric THOMAS.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

## Les Elections.

Versailles, 26 avril 1871.

Le Journal officiel publie une circulaire de M. Picard, relativement aux élections municipales; le ministre de l'intérieur recommande de laisser aux électeurs une liberté complète. Il dit :

« Si des agents ou des complices de l'insurrection parisienne voulaient profiter des élections pour renouveler leurs tentatives de désordre, ces tentatives devraient être énergiquement réprimées. »

M. Picard annonce que les élections municipales seront bientôt suivies des élections complémentaires pour l'Assemblée nationale et les élections des conseils généraux.

Le Français néanmoins considère comme probable l'ajournement des élections municipales.

## La rançon et les Prussiens.

Versailles, 23 avril 1871.

Le Journal officiel publie un article démentant les bruits répandus à Paris. Il constate que tant que l'insurrection ne sera pas domptée, le gouvernement ne pourra pas recourir efficacement au crédit, et les forts de la rive droite resteront aux mains des Prussiens.

## Opérations militaires

Versailles, 24 avril 1871.

Excepté quelque canonnade entre le Mont-Valérien et la porte Maillot, aucun événement militaire n'a eu lieu.

Le Gaulois persiste à affirmer que les Prussiens remettront demain ou mercredi les forts de la rive droite à nos troupes; mais cette assertion est démentie dans les régions officielles.

Le général Ducrot a donné sa démission de commandant des troupes qu'il a organisées. Cette démission a été acceptée.

Versailles, 25 avril 1871.

Ce matin vive canonnade.

Les batteries de Meudon, Breteuil, Châtillon, ont ouvert le feu contre les forts d'Issy et de Vanves et contre le Point du Jour.

MM. Thiers et Mac-Mahon ont visité hier la tranchée de Châtillon.

Le Journal officiel de Paris, du 25, annonce une suspension d'armes, aujourd'hui mardi, à partir de 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, pour permettre à la population de déménager.

Le Journal officiel de Paris dit :

Le bruit ayant couru de l'évacuation imminente des forts de la rive droite par les Allemands, le commandant des forts de Vincennes avait cru devoir armer les remparts de ce fort.

Un parlementaire prussien est arrivé alors, demandant l'observation exacte de la convention du 28.

M. Cluseret a fait immédiatement désarmer les bastions de Vincennes.

## Nouvelles de Paris

Versailles, 24 avril 1871.

Les journaux de Paris de ce matin 24 ne contiennent aucun fait important.

Dans une séance de la Commune, Clément a demandé l'arrestation de Félix Pyat, qui n'a pas été accordée.

Pyat, dans le Vengeur, attaque violemment Vermorel, qui l'avait attaqué.

Dans cette même séance, le général Bergeret a été acquitté.

Le colonel La Ceolla est nommé commandant de la place de Paris.

Le général Dombrowski prend la

direction en chef des forces militaires de la Commune.

Versailles, 25 avril 1871.

La Commune a décrété la réquisition de tous les appartements vacants, pour loger les habitants des quartiers bombardés.

M. Raoul Rigault a donné sa démission de délégué de la sûreté générale. M. Cournet le remplace.

Le Vengeur publie trois lettres, priant ou sommant M. Félix Pyat de ne pas quitter la Commune. M. Pyat a répondu qu'il obéirait.

## Nouvelles de Versailles

Versailles, 24 avril 1871.

M. Pouyer-Quertier est revenu à Versailles.

On assure que M. Reynouard est nommé procureur général à la Cour de cassation.

## Les Délits de Presse.

Versailles, 24 avril 4 h. 30, soir.

Le Journal officiel publie une circulaire adressée par M. Dufaure aux procureurs généraux, datée du 23 avril, à l'occasion de la nouvelle loi rendant au jury la connaissance des délits de presse.

Cette circulaire s'élève vigoureusement contre les écrivains qui, après avoir longtemps demandé le suffrage universel, outragent incessamment l'Assemblée nationale, qui en est incontestablement l'expression la plus libre, qui sont les apologistes effrontés de la dictature d'étrangers et de repris de justice; qui mettent sur la même ligne l'Assemblée issue du suffrage universel et la prétendue Commune de Paris; qui, par leur langage hypocrite, sous prétexte de conciliation, énervent le sentiment du juste et de l'injuste, habituent à considérer du même œil l'ordre légal et l'insurrection, le pouvoir créé par la France et la dictature qui s'est imposée par le crime et règne par la terreur.

« De pareils écrivains ne sont pas seulement les ennemis d'un gouvernement quelconque, mais de toute société humaine. Vous ne devez pas hésiter à les poursuivre. »

« Nous avons été, pendant de longs mois, les témoins attristés des maux causés par la guerre étrangère : dans la guerre civile, que de grands coupables cherchent maintenant à allumer, notre rôle doit être plus actif. »

## CLUSERET TRAITRE LUI AUSSI

Une dépêche que l'on vient de lire nous apprend que le commandement en chef des forces de la Commune est confié au général Dombrowski.

La dépêche ne nous dit pas si le général Cluseret a été destitué, arrêté, ou s'il est en fuite, suivant son habitude, quand le danger le menace; exemple: Lyon, Saint-Etienne, Marseille, etc.

Quoi qu'il en soit, il est décrété, lui aussi, de trahison par M. Verlet, commandant du 192<sup>e</sup> bataillon, membre du Comité central, croyons-nous.

On sait que le Comité central n'a nullement cessé de fonctionner. Il est donc probable que la virulente accusation de M. Verlet a été suivie d'effet; la voici :

La victoire ne sera assurée que le jour où le ministre de la guerre, organisateur de la désorganisation, mettra à la disposition des combattants de Neuilly une puissante artillerie.

On nous donne des pièces de douze sans munitions, des mitrailleuses sans culasse, des bataillons sans chefs, des officiers sans soldats.

J'ai vu envoyer à Paris estafettes sur estafettes, pour réclamer munitions et renforts. Rien n'arrivait.

L'ennemi assassinait nos soldats, abandonnés sans cartouches, sans vêtements.

On recommence la guerre à la Trechu.

Au lieu de démolir les maisons à coups de canon, il faut les prendre à la baïonnette. Résultat : des hommes tués sans profit.

On n'a pas une seule bombe à pétrole! Au point de vue de la guerre, un de mes camarades a dû mettre le feu à une maison « avec des allumettes, » lorsqu'il eût été avantageux de la faire sauter.

Pour moi, qui n'ai jamais aimé les dictatures militaires, je bondis de rage lorsque je vois un ministre rendre des décrets alors qu'il devrait agir.

« Sans canons, nous n'arriverons à rien. »

« Sans munitions, nos concitoyens seront inutilement massacrés. »

Et si la Commune a conscience de son mandat, elle prendra la direction des opérations militaires, qu'elle a compromises en les confiant à des mains incapables. — Henri Verlet.

Dans tous les cas, un des derniers faits de M. Cluseret aura été un acte de déférence envers ses amis les Prussiens. Il a fait afficher l'avis suivant :

Les Alsaciens et les Lorrains, actuellement dans Paris, ne pourront être contraints au service de la garde nationale; ils auront à fournir la preuve de leur origine.

Le délégué à la guerre espère que le bon sens de la population le dispensera d'entrer dans de plus amples détails sur les motifs de cette mesure.

Le délégué de la guerre, G. CLUSERET.

## DÉMISSIONS, DÉFECTIONS

Après MM. Félix Pyat et Rogeard, voici M. Briosne qui donne sa démission de membre de la Commune, toujours pour le motif de la validation illégale des dernières élections.

Ces démissions irritent au plus haut point la Commune.

Dans son dépôt, un des membres, M. Vésinier, va jusqu'à dire dans son journal :

Selon nous, les citoyens Rogeard et Pyat ont tort. Il ne s'agit pas de sauvegarder la légalité, mais de sauver la Commune.

Peu nous importe la loi réactionnaire qui exige le huitième des voix des électeurs inscrits pour la validation des élections.

Aujourd'hui, il n'y a plus de légalité; nous sommes en révolution.

En même temps que les démissions, les défections. Voici ce que publie le Cri du Peuple, l'un des organes de la Commune :

Nous apprenons un fait grave. Le 22<sup>e</sup> et le 26<sup>e</sup> bataillon auraient, dans l'avant-dernière nuit, abandonné leur poste sans même avoir été attaqués.

L'état-major, qui était en arrière, se serait vu isolé tout d'un coup, et à la merci de l'ennemi qui, fort heureusement, n'a pas tenté d'attaque.

C'est cette barricade, si étrangement abandonnée, qu'il a fallu reprendre au prix d'assez sérieux sacrifices.

Le 22<sup>e</sup> et le 26<sup>e</sup> bataillon ont à effacer bien vite ce souvenir, et le seul moyen de l'effacer, c'est un courage héroïque contre les bandes de Versailles.

Tout ces faits, analysés d'après les journaux de la Commune, et par conséquent authentiques, nous autorisent à penser que Paris ne peut souffrir longtemps encore un pouvoir dictatorial et oppressif qui est la négation même de la liberté.

Bientôt, nous l'espérons, la France tout entière n'aura plus qu'une pensée. qu'un but : l'affermissement de la République et le large développement de ses institutions, assuré par la concorde, la paix intérieure, le travail.

## LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 23

C'est à Sablonville, aujourd'hui, que l'action est exclusivement concentrée, et c'est l'artillerie qui en fait principalement les frais.

On entend bien, par-ci par-là, des décharges de mousqueterie, mais si peu nourries, qu'elles se perdent presque complètement dans le grondement incessant du canon.

Si l'on ne gagne pas de terrain, d'un côté

ni de l'autre, du moins peut-on se flatter de détruire des maisons.

D'après ce qu'on nous dit, Neuilly ne serait plus qu'un monceau de ruines.

Cependant, le monument commémoratif de la mort du duc d'Orléans est resté intact au milieu de ces désastres.

Les grilles seules ont été enlevées, mais à main d'homme.

Du côté d'Asnières, tout était, depuis quelques heures, silencieux; mais, au moment où nous avons quitté notre observatoire de ce côté, nous avons entendu de fortes détonations d'artillerie dans la direction occidentale de Levallois.

Sans doute la lutte allait recommencer aussi sur ce point.

On nous a dit que des engagements très-vifs avaient eu lieu hier aux environs de Saint-Ouen, mais nous n'avons aucun renseignement positif à cet égard.

Tout ce que nous savons, c'est que les troupes de Versailles ont tiré sur le petit hameau des Grésillons, entre Gennevilliers et Asnières, pour s'assurer s'il y avait des gardes nationaux.

Ceci se passait hier, entre onze heures et midi, heure à laquelle se trouvaient attablées, pour le déjeuner, six personnes, dans la salle à manger de M. Paris, rue de la Bigne, 25.

Un obus pénétra par la croisée et tomba au milieu de la table.

Tout est brisé, tout le monde est renversé.

Une épaisse fumée envahit l'appartement, et quelques minutes s'écoulaient avant qu'on puisse y voir clair.

Chacun, pendant ce temps-là, remerciait le ciel individuellement d'être le seul à avoir été appelé à sair, et sauf au danger.

En somme, la journée d'aujourd'hui n'a rien eu de saillant. On nous signale un seul fait ayant une importance relative. Nous avions annoncé naguère que les troupes de Versailles avaient à leur suite un matériel de pont; on vient d'en faire usage. Un pont de bateaux relie à cette heure la rive gauche de la Seine à l'île des Ravageurs.

## La bataille imminente.

Dans la circulaire officielle que l'on a vue plus haut, M. Thiers annonce que les opérations militaires actives vont recommencer.

D'autre part, les bruits précurseurs d'une grande bataille sont remis en circulation.

Nous croyons encore qu'il sera inutile de recourir à une attaque à fond contre Paris, la Commune étant en pleine désorganisation, et se trouvant abandonnée tous les jours par un plus grand nombre de bataillons.

Cependant, comme il est évident que le gouvernement de Versailles a un très grand intérêt à ce que Paris soit réuni à la France avant le 30 avril, jour des élections communales, nous recueillons ici les renseignements relatifs à l'action générale qu'en nous fait prévoir.

Le Gaulois publie les renseignements suivants :

Il est patriotique et de toute convenance de ne point donner de détails sur ce qui va se passer désormais; chacun sera prévenu de la résolution prise à l'heure où nous écrivons. Ce n'est point la crise suprême, mais c'est à coup sûr le prélude de ce que le Journal officiel de l'insurrection appelle « le grand coup de Versailles. »

Un conseil de guerre a été tenu hier à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Thiers, et à l'heure où nous parlons, les effets des décisions qu'on a prises sont sentis. Les majors de tranchée sont à leur poste et le feu doit être ouvert.

Nous avons eu la conscience de ne pas parler en détail des armements de Meudon, de Châtillon et de Breteuil; mais les insurgés, aussi bien renseignés que le furent naguère nos implacables ennemis, nous ont devancés sur quelques points; le bastion 68 du rempart a ouvert, hier matin, son feu contre nos pièces de marine de la batterie de Breteuil, ce qui rend notre présence inutile. Nous n'avons point répondu tout d'abord, mais l'ordre est donné désormais, et il faudra compter avec nos artilleurs.

La division Vergé a fait une reconnaissance sérieuse sur la rive gauche de la Seine et a constaté qu'elle n'était ni gardée ni surveillée. Les grilles du Bois de Boulogne sont fermées et les insurgés portent leurs avant-postes jusqu'à la rue de Valenciennes, que quelques-uns prétendaient avoir été occupée par nous.

Un pont, composé de cinquante pontons, a été jeté à la hauteur de Buteaux; quelques pièces, placées derrière les épaulements du bois de Boulogne et les bastions

ont tenté de contrarier l'opération, mais le général Valérien domine si bien la rive et l'ennemi que nos pontonniers n'ont rien de plus à redouter des feux du rempart. Malgré les dépêches chroniques insérées au Journal officiel de la Commune et celle en date du 22 : « Des troupes versaillaises en nombre attaquent nos tranchées, dix coups de mitrailleuses les mettent en déroute; de notre côté ni morts ni blessés... » nous n'avons pu constater, ni à Châtillon, ni à Clamart, aucune attaque de ce genre de notre part. Il est exact que Bécon a tiré sur Levallois ou plutôt sur la batterie de la place Béranger; mais des deux parts il est difficile d'apprécier les pertes. Nous avons reçu de nouvelles troupes, et le 650 de ligne, arrivé de province, est venu camper à Chaville. Nous allons nous occuper de parcourir les tranchées de Meudon et porter notre attention sur le Point-du-Jour; c'est sur ces points que va se continuer désormais l'attente.

Le Siècle, sans être aussi affirmatif, conclut de la même manière :

A Paris, surtout du côté de l'ouest, on arme le rempart, on accumule sur les bastions les mortiers et les pièces de défense; derrière les remparts, précaution que l'on croit utile, on établit de fortes barricades avec fossé et parapet, comme un deuxième rempart avec ses canons et ses mitrailleuses au rez-de-chaussée. Nous entrons dans une seconde période. Les fédérés étaient naguère : A Versailles ! à Versailles ! Aujourd'hui ils déclarent qu'ils sont disposés à opposer aux Versaillais une résistance énergique.

Les Versaillais, de leur côté, n'ont pas encore accentué leurs intentions. Ils sont sur la défensive, comme au premier jour. D'attaque, ils n'en ont tenté que pour s'assurer de quelques points stratégiques, indispensables pour l'offensive. Ils s'étendent le plus possible vers le nord. Ils touchent presque à Saint-Denis; ils tiennent en joue Epinay.

Et pourtant il faut s'attendre à un engagement décisif; il ne peut tarder de se produire, bien que les Versaillais en soient encore à gagner du terrain sur leurs ailes, et à disposer des canons au-dessus de leur tête bien plus qu'à pousser de l'avant.

Un drame au fort d'Issy.

Nous lisons dans la Liberté qui se publie actuellement à St-Germain en Laye : Un de nos amis, attaché à l'ambulance du Grand-Hôtel, et qui a pu s'échapper de Paris, grâce à un stratagème que nous ne voulons pas indiquer, nous a raconté la sombre histoire suivante :

Il y a quelques jours, un monsieur, âgé d'une cinquantaine d'années, désireux de voir de près une bataille, parvint, moyennant finances, à se faufiler dans le personnel des ambulances. A cet effet il se donna le titre de chirurgien, orna sa casquette d'une croix rouge sur fond blanc et enroula à son bras le brassard de Genève.

L'occasion qu'il cherchait ne se fit pas attendre.

Le soir même de son installation... frauduleuse, six voitures furent commandées pour le lendemain à trois heures du matin; elles devaient sortir par la porte de Vanves.

Voilà notre homme au comble de la joie. Hélas ! elle fut de courte durée.

L'ambulance s'arrêta en avant d'Issy; le fort était encombré de blessés, et, malheureusement, les médecins, en ce moment-là, faisaient absolument défaut.

Vous devinez ce qui arriva. Quatre ou cinq personnes furent requises pour donner des soins aux blessés qu'on ne pouvait pas transporter immédiatement. Celui qui nous rapporte ces détails et le faux chirurgien furent au nombre des gens réquisitionnés.

Figurez-vous maintenant la position de cet infortuné obligé d'exercer séance tenante un art dont il ignore les premières notions. Il s'efforce de dissimuler son trouble, panse une blessure, renouvelle un cataplasme, mais un moment après, il lui faut extraire une balle !

En le même près du blessé, quel moment ! Il jette autour de lui des regards effarés, son visage a pâli subitement, son front est trempé d'une sueur froide. Que faire ? que devenir ? Des gardes fédérés le regardent d'un oeil soupçonneux.

— Eh bien ! citoyens, ça ne va donc pas ? — C'est que... je vais vous dire... je ne suis pas chirurgien...

Et il explique dans quel but il a eu recours à cette innocente supercherie.

Ses paroles sont accueillies par un silence glacé. Néanmoins il se croit sauvé, et il se précipite, tout bas, d'avoir eu recours à la franchise.

— Venez parler au commandant. Que fut-il dit dans cette entrevue ? nous l'ignorons. Mais dix minutes après, le malheureux sortait escorté par une trentaine de fédérés. Il ne marchait pas, il était traîné. Puis... à cinquante pas du fort, cinq ou six coups de feu retentirent, suivis du cri de : Vive la Commune ! On l'avait fusillé !

ET LES PRUSSIENS SONT LA !

Il devient de plus en plus urgent de ne pas l'oublier, car les Prussiens peuvent rentrer en scène d'un moment à l'autre.

Pour que nul n'en ignore, voici, d'après le Staatsanzwiger quelle est la répartition des troupes allemandes dans les départements soumis à l'occupation :

La première armée (1er et 8e corps, 17e division d'infanterie et 3e division de cavalerie) occupe les départements de la Somme et de la Seine-Inférieure, ainsi que les parties des départements de l'Eure et de l'Oise situées sur la rive droite de la Seine.

L'armée de la Meuse (corps de la garde, 3e corps et 5e division de cavalerie) occupe la partie du département de l'Oise située sur la rive gauche de la Seine, puis le département de Seine-et-Oise, et, autour de Paris, les forts de Saint-Denis, c'est-à-dire le fort de la Briche, la Double-Couronne, et les forts de l'Est et d'Aubervilliers.

La 3e armée (6e et 11e corps, corps bavarois et 4e division de cavalerie) occupe les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, ainsi que les forts de Nogent, de Rosny, de Noisy et de Romainville.

La deuxième armée (3e, 7e et 10e corps, 2e et 6e divisions de cavalerie) occupe les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or.

L'armée du sud (2e et 5e corps, 1re division de cavalerie) occupe les départements de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, quelques parties de la Côte-d'Or et la place de Belfort.

En outre, le 7e corps occupe les départements de la Meuse et des Vosges et les parties des départements de la Meurthe et de la Moselle qui sont restées à la France.

Le 12e corps, les départements de l'Aisne et des Ardennes.

Enfin, la division wurtembergeoise occupe le département de la Marne.

A PARIS

Paris, 23 avril 1871.

Nous empruntons au bulletin du Moniteur Panalyse suivante des deux dernières séances de la Commune, d'après le compte-rendu publié dans le Journal officiel :

« Il y a des enfants terribles parmi les membres de la Commune.

« Le citoyen Amoureux, par exemple, a fait deux aveux forts significatifs : le premier, c'est que, dans sa pensée, on devrait supprimer tous les journaux; « en temps de guerre, il ne doit y avoir que l'Officiel; » le second, qui est beaucoup plus piquant, c'est que, si l'on continue à s'inquiéter ainsi des démissions, personne ne voudra bientôt plus faire partie de la Commune.

« Une motion du citoyen Rastoul nous donne une médiocre idée de la confiance que les gouvernants de Paris s'inspirent les uns aux autres. Suivant cette proposition, qui a été naturellement acceptée, chaque délégué se trouvera placé sous la surveillance d'une commission qui adressera tous les jours à la Commune un rapport sur ses actes.

« Le citoyen Delescluze, à son tour, nous fournit des renseignements édifiants sur l'état des esprits dans une partie de la garde nationale. Il y a des « tiraillements, » des discordes pour des « querelles de galons. »

« L'ex-rédacteur en chef du Réveil se plaint d'ailleurs que « l'élément militaire domine l'élément civil, quand ce devrait être le contraire. »

« Et nous aussi, hélas ! nous nous en plaindrions, si nous osons; mais il nous semble que c'est la conséquence forcée de la révolution qui a transformé, bon gré mal gré, toute la population parisienne en armée, et nous serions bien reconnaissants à M. Delescluze s'il voulait nous dire qui peut encore se flatter, après les décrets de la Commune, de n'être point militaire.

« Une scène touchante a marqué la fin de la seconde séance. On a été chercher dans sa prison le citoyen Bergerot, qui a

déclaré, au milieu de l'émotion générale, qu'il n'en voulait nullement aux citoyens qui l'avaient privé de sa liberté.

« Les arrestations, plus ou moins motivées, sont un des rouages les plus essentiels de notre nouveau système politique, et ceux qui en sont les victimes ne doivent ni s'en indigner ni surtout s'en croire déshonorés.

M. Delescluze aurait pu se plaindre, avec beaucoup de raison, de ce que l'élément étranger domine à Paris.

Indépendamment des généraux, on affirme que depuis un mois plus de 900 lettres de naturalisation ont été accordées par la Commune.

Le décret concernant les hommes de 19 à 35 ans est exécuté sévèrement dans le 10e arrondissement.

Cent soixante et onze jeunes gens (nous affirmons le chiffre) ont été réquisitionnés depuis deux jours; ce matin, les visites domiciliaires continuent.

La Bourse est encore occupée militairement par un détachement du 208e bataillon. Les armes sont en faisceaux sur le devant du monument, et les hommes ont, depuis trois jours, couché dans l'intérieur de la Bourse.

La Commune vient encore de trancher d'un trait de plume une question d'une très-haute importance. Un décret porte :

« Art. 1er. Les huissiers, notaires, commissaires-priseurs et greffiers de tribunaux quelconques, qui si sont nommés à Paris à partir de ce jour, recevront un traitement fixe; ils pourront être dispensés de fournir un cautionnement.

« Art. 2. Ils verseront, tous les mois, entre les mains du délégué aux finances, les sommes par eux perçues pour les actes de leur compétence.

« Art. 3. Le délégué à la justice est chargé de l'exécution du présent décret. « Paris, le 23 avril 1871.

« La Commune. »

C'est aussi simple que pour les loyers, et aussi radical. Quant à l'application...

Depuis la visite nocturne que les gardes fédérés ont faite au domicile de son mari, Mme Dubuisson est malade. Les gens d'armes, dans l'espoir de s'emparer de la personne de M. Dubuisson, se sont livrés à une perquisition des plus minutieuses, suivie de dégâts assez importants.

Les ouvriers de l'imprimerie Dubuisson sont dans un état d'exaspération qui justifie la perte de leur gagne-pain. Hier, un garde national, qui s'était arrêté dans les ateliers pour voir si les ouvriers fonctionnaient encore malgré les décrets de la Commune, a reçu une très-honorable tripotée de la part des camelots, furieux de la grève imposée aux sept ou huit cents personnes qui vivaient du Bien public de la Cloche, au Soir et de l'Opinion nationale.

A VERSAILLES

Versailles, 23 avril 1871.

L'Assemblée nationale ne tiendra pas de séance jusqu'à mardi.

On annonce que pendant ces deux ou trois jours de grands événements se préparent.

Le Journal officiel publie le document qui suit :

Rapport au chef du pouvoir exécutif de la République française, président du conseil des ministres.

Monsieur le président,

Des circonstances d'une nature tout à fait exceptionnelle, que rien ne pouvait faire prévoir et n'aurait pu conjurer, ont produit une regrettable et saisissante inégalité dans la distribution des récompenses accordées, pendant la dernière guerre, aux diverses armées qui y ont pris part.

C'est ainsi que, tandis que l'armée de Paris et les armées de la Loire et du Nord recevaient, en raison de leur communication constante avec le Gouvernement, les justes récompenses de leurs services, l'armée du Rhin en était à peu près privée. S'il avait été pourvu aux vancances produites dans certains grades, par le commandant en chef, ses pouvoirs limités ne l'autorisaient pas à rémunérer, dans les grades plus élevés, des dévouements dignes de l'attention et de la gratitude du pays. De là cette inégalité qui blesse la justice et qu'il est du devoir du Gouvernement de faire cesser, car les services rendus par les diverses armées avaient un même objet : la défense de la

patrie, et aucune d'elles ne lui a marchandé ni son sang ni sa vie.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien donner votre approbation aux propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre dans le travail ci-joint; elles sont la nécessaire rémunération des services rendus dans les malheureuses mais à jamais glorieuses journées des 6, 14, 16, 18, 30 et 31 août, et pour que cette rémunération soit complète, je vous demande d'en faire remonter l'effet à la date du 15 septembre 1870.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de ma respectueuse considération.

Le ministre de la guerre, Général Le Flô.

Ce rapport est suivi par un grand nombre de nominations et de promotions dans la légion d'honneur.

Un télégramme arrivé de Cambrai annonce que 8,000 soldats de retour d'Allemagne, réformés, ont été dirigés sur Poissy et Versailles.

Le départ définitif des Prussiens, de Reuen, est fixé au 30 du courant; des a présent leurs troupes se mettent en mouvement et suivent une ligne courbe qui les rapproche de la scène aux points suivants : Meulan, Triel et Andresy.

Dans cette dernière localité, les Prussiens profitent des temps de halte pour grimper sur la côte du village de Morecourt; de là, ils découvrent le Mont-Valérien, et, faut-il le dire, ils affectent de se réjouir s'ils voient quelque signe de la lutte, ou s'ils entendent le bruit du canon du côté de Paris.

La flotille des canonnières chargées d'opérer devant Paris, se compose de la Méduse, portant le guidon de M. le capitaine de frégate Lacombe, commandant en chef; de l'Elisabeth, capitaine Gautier; du Décap, capitaine Villers, et de la Mitrailleuse, capitaine Dupuis.

ELECTIONS MUNICIPALES

DIVISION EN BUREAUX ELECTORAUX DES SIX SECTIONS DE LA VILLE DE LYON.

Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République,

Vu la loi du 14 avril 1871;

Vu l'arrêté, en date du 16 avril 1871, du président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, portant que les élections pour le renouvellement intégral des conseils municipaux auront lieu dans toutes les communes, le 30 avril, présent mois;

Vu l'arrêté du 20 avril courant, qui a divisé la ville de Lyon en six sections;

Arrête :

Article premier. — Les six arrondissements de Lyon sont divisés en bureaux électoraux, conformément au tableau ci-après, en vue des élections pour le renouvellement des conseils municipaux fixées au 30 avril courant.

1er ARRONDISSEMENT MUNICIPAL. Population 56,771; nombre de conseillers à élire, 7.

1° A la mairie. — Limitée par la rue de la Côte (du numéro 96 à 100), par la rue de la République (numéros impairs), place de la République (numéros 1, 3 et 5), quai St-Jean (du numéro 1 à 188), mont de la République (des Charreaux (côté sud), rue de la République (côté nord), rue de l'Annonciade (numéros pairs), rue du Commerce (du numéro 2 à 18).

2° A la Martinière (centre de la place de la Martinière). — Limitée par la place des Capucins, numéros 1, 3 et 5; rue de la République (numéros 2, 4 et 6); place de la République (côté sud et est), rue de l'Annonciade (du numéro 2 au numéro 12); rue de la République (numéros 2, 4, 6 et 8), et rue de la République (numéros pairs).

3° Rue des Tables-Claudiennes, 2, salle d'asile. — Limitée par la Grande-Côte, du numéro 2 à 94; rue du Commerce, numéros 1 et 3; rue de l'Annonciade (numéros impairs); place Rouville; cours des Charreaux (côté nord), et boulevard de la Croix-Rousse.

4° Au palais St-Pierre, salle de l'ancienne Bourse. — Limitée par la place et le quai Saint-Clair, la place Tholoan, le quai de Reu (du numéro 1 à 10), la portion de la rue Bât-d'Argent longeant le Lycée; la rue de la Bourse, numéros 2, 4 et 6; la rue Neuve (numéros impairs), la rue de l'Hôtel-de-Ville, du numéro 1 à 25; Hôtel-de-Ville; rue Romarin (numéros impairs); place Croix-Pâquet, du numéro 1 à 8;

rue Victor-Arnaud et place des Pénitents.

5° A l'École des Frères, rue Vaucluse-Moussie, 12. — Limitée par la côte Saint-Sébastien (numéros 23 et de 20 à 26), rue Romarin (numéros pairs); place Croix-Paquet (côté ouest); place des Terreaux (du numéro 1 à 9); rue Sainte-Marie (numéros 1, 3 et 5); place des Capucins, 5; Grand'Côte (numéros impairs, de 63 à la fin), et rue des Tables-Claudienne (numéros pairs).

6° A l'École des Frères, rue Ponton, 16. — Limitée par la rue des Fantasques (numéros pairs), côte Saint-Sébastien (du numéro 1 à 11 et du numéro 10 à 18), rue des Tables-Claudienne (numéros impairs), Grand'Côte (numéro 1 à 61), place des Bernardines (numéros 4 et 8) et boulevard de la Croix-Rousse.

2e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL  
Population, 68,000. — Nombre de conseillers à élire, 8.

1° A la mairie du 2e arrondissement. — Comprenant la partie Est du canton, limitées par la rue de la Barre, numéros pairs, le quai de la Charité, la rue de Condé, du numéro 21 au numéro 29, et la rue Saint-Joseph, numéros pairs et impairs.

2° Rue Adélaïde-Perrin, à l'École communale. — Comprenant la partie Ouest du canton, limitée par la rue Bellecour, le quai Tilsitt, les numéros 1 et 3 du quai d'Occident, la rue de Condé du numéro 1 au numéro 15, la place Perrache (numéros 4, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 compris) jusques et non compris la rue Saint-Joseph.

3° Rue de Condé, 22, prétoire de la Justice de Paix. — Comprenant la partie Sud du canton, limitée par la rue de Condé, numéros pairs, et les deux fleuves jusqu'à leur confluent. Les numéros 6 et 7 du quai d'Occident, 39, 41 et 42 de la rue Vaubecour se trouvent compris dans cette section.

4° Au Palais-du-Commerce, place de la Bourse, salle des réunions industrielles. — Comprenant toute la partie Sud du 2e canton, comprise entre les rues Neuve et de la Fromagerie, la place d'Albon, les quais de Retz et de l'Hôpital jusqu'à la rue Thomassin, la rue Centrale jusqu'au numéro 35 inclusivement, la rue de la Préfecture et le quai Saint-Antoine.

5° A l'Hôtel-Dieu, salle du Conseil. — Comprenant toute la partie Sud du 2e canton, limitée par la rue Thomassin, la rue Centrale depuis le numéro 37 inclus jusqu'à son extrémité, la rue de la Préfecture, le quai de l'Hôpital jusque et y compris la rue de la Barre, la place et la rue Bellecour et le quai des Célestins.

3e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL  
Population 56,200. — Nombre des conseillers à élire, 7.

1° Rue de la Part-Dieu, 59 à la salle d'Asile. — La partie Nord du canton, depuis le cours Lafayette (côté Sud), limitée par le quai Joinville, numéro 35, la rue Chaponay, la rue Villeroi, numéros impairs, jusques et y compris le numéro 37, et la rue de Chartres, numéros impairs, à partir du numéro 45 jusqu'au fossé d'enceinte.

2° A la mairie du troisième arrondissement. — A partir du quai Joinville, numéro 36, la rue Chaponay, numéros 8 et 10, rue Villeroi, numéros pairs, la rue de Chartres, côté Sud, jusqu'à la rue Montesquieu exclusivement, la Grande-Rue de la Guillotière, jusques et y compris les numéros 111 et 106.

3° Rue de la Thibaudière, 55, Ecole laïque des garçons. — La rue Montesquieu inclusivement, la rue de la Madeleine, la Grande-Rue de la Guillotière, à partir des numéros 113 et 108 de la rue de Crémeux, jusqu'à la limite du canton.

4° Rue du Sacré-Cœur, 119, Ecole des Frères. — Les électeurs appartenant à la banlieue du 6e arrondissement, la partie Nord du 3e arrondissement, jusqu'à la route de Villeurbanne.

5° Rue Saint-Maurice, 19, Ecole laïque des garçons. — Le quartier de Monplaisir, depuis la route de Villeurbanne jusqu'à la route d'Heyrieux inclusivement.

6° Route de Vienne, 27, Ecole des Frères. — Le quartier Sud de la banlieue, depuis la route d'Heyrieux inclusivement, jusqu'à la limite de l'arrondissement.

4e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL  
Population 39,920. — Nombre de conseillers à élire : 4.

1° A l'École des filles, rue Duward, 8. — La partie ouest du canton, y compris le quartier de Serin.

2° A l'École communale des garçons, rue de Cuire, 24, et Grande-Rue, 7. — La partie comprise entre la place des Tapis et la Grande-Rue de la Croix-Rousse, jusqu'à la hauteur de la rue St-Denis inclusivement.

3° A l'École communale des garçons, rue Domage, 4. — La partie limitée au Sud par le boulevard de la Croix-Rousse, à l'est, par la rue Lebrun, et, à l'ouest, par la rue du Mail.

4° A l'École communale des garçons, rue de Belfort, 29. — La portion nord de l'arrondissement.

5° A l'École communale des garçons, rue Lafayette, 31. — Le quartier St-Clair et toutes les rues construites dans les anciens clos Chaumais et Bonnois.

5e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL  
Population 48,820. — Nombre des conseillers à élire, 6.

1° A l'ancienne mairie de Vaise. — La partie intérieure de Vaise, au nord; le marché et Pabattoir.

2° Au théâtre Noël. — La rue de la Pyramide, le quartier de la gare d'eau et de la gare du chemin de fer, quai des Tuilleries et rue Saint-Cyr.

3° A l'École vétérinaire. — Lyon annexé au 5e canton, quai et grande rue de Vaise, rue Roquette, quai Jayr et rue du Mont-d'Or.

4° A l'École d'instruction primaire, place de Trion, 3. — Banlieue de Saint-Just, partie annexée au 5e canton.

5° A la mairie du 5e arrondissement, place du Petit-College, salle des mariages. — Le quartier St-Jean.

6° A la mairie, salle de la justice de paix. — Le quartier Saint-Paul.

7° A l'École communale, rue St-Georges, 66. — Les quartiers Saint-Georges et de la Quarantaine.

8° A l'École des Frères, rue des Chevancheurs, 1. — Les quartiers Saint-Just et St-Irénée.

6e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL  
Population 33,000. — Nombre des conseillers à élire, 4.

1° A la Mairie. — Partie nord du canton jusques et y compris les numéros impairs du cours Morand.

2° A l'École maternelle, rue Madame, 18. — Les numéros pairs du cours Morand jusques et y compris les numéros impairs de la rue Cuvier.

3° A l'École communale, 3, rue Boileau, angle de la rue Bugeaud. — Les numéros pairs de la rue Cuvier jusqu'à la limite du canton.

Art. 2. — M. le maire de Lyon réglera la composition de chaque bureau, conformément aux dispositions des articles 5 et 6 de l'arrêté du 19 de ce mois.

Art. 3. — Les électeurs de chaque bureau voteront par bulletin de liste, comprenant autant de noms qu'il y a de conseillers à élire dans la section.

Chaque bureau fera distinctement le dépouillement de ses votes. Le résultat de ce dépouillement sera centralisé au bureau de la mairie.

Art. 4. — M. le maire de Lyon et M. le secrétaire général de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 21 avril 1871.

Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République.

Edmond VALENTIN

NOUVELLES DE LYON

Hier soir, mardi, à sept heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance à huis-clos.

M. le maire de Lyon, entouré de ses adjoints et de conseillers municipaux, a reçu, hier, mardi, à deux heures, à l'Hôtel-de-Ville, MM. les officiers du 17e bataillon de la garde nationale.

Le 6e, convoqué, n'a pu se rendre à cette réception et s'en est excusé par une lettre à M. le maire, d'où il résulte que ce bataillon avait des élections à faire.

MM. les délégués du Conseil municipal, qui étaient attendus à Lyon dans la journée de lundi, n'étaient pas encore arrivés dans la soirée d'hier.

On les attend d'heure en heure, mais la prolongation de leur séjour à Versailles est considéré généralement comme étant de bon augure pour le résultat de la mission d'apaisement dont se sont chargés patriotiquement les délégués de la ville de Lyon.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre de l'intérieur, Vu le décret du 15 janvier 1867, qui déclare authentiques pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1867, les états de population dressés par les préfets, en exécution du décret du 28 mars 1866; Vu les difficultés de procéder actuellement

à un nouveau dénombrement de la population;

Arrête :

Art. 1er, Le dénombrement de la population qui devait avoir lieu en 1871, est ajourné à 1872.

Art. 2. Continueront à être considérés comme authentiques, jusqu'au 31 décembre 1872, les tableaux de la population annexés au décret du 15 janvier 1867.

Art. 3. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 19 avril 1871.

A. THIBAS.

Pour le ministre de l'intérieur :  
Le sous-secrétaire d'Etat,  
CALMON.

Par arrêté du 16 avril, le Chef du Pouvoir exécutif a accordé des récompenses honorifiques aux défenseurs de Belfort.

Voici celles qui intéressent les mobiles du Rhône :

Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur :

Denfert-Rochereau, colonel, officier du 28 décembre 1868. Trente ans de service, sept campagnes.

Chevaliers

16e de marche. — César Duringe, chef de bataillon. Joseph Poupar, capitaine. Antoine Carret, capitaine. Jacques Poret, capitaine. Victor Alexandre Vayssière, capitaine. De Saint-Hilaire, capitaine. Claude Debilly, lieutenant. Joseph Boissonnet, sergent-major.

65e de marche. — Jean-Marie Soular, chef du 1er bataillon. François Michel, capitaine au 1er bataillon. Victor Bonhomme, lieutenant au 1er bataillon. Abel Claude, officier de santé. De Tournon, capitaine au 2e bataillon. Julien-Richard Vacheron, capitaine au 2e bataillon. Antoine Midroit, capitaine au 2e bataillon.

Médaille militaire

16e de marche. — Jean Strobot, sergent-major. Claudius Grazaniou, sergent. Charles Martin, sergent. Lepène, sergent. Bellod, sergent. Gustave Vourloud, sergent. Antoine Vorel, sergent. Louis Barré, sergent. Gratien Pelissier, sergent. Portales, caporal. Francisque-Martial Charles. Pierre Bœuf, caporal. Jean Benoit. Xavier-Adolphe Jacquet, garde mobile. Gustave Bonnefond, garde mobile. Garnier, garde mobile. Reverdy, garde mobile. Brunet. Michel Boyer, garde mobile. Auguste Duperray, garde mobile. Benjamin Mayet. Janin, garde mobile. François Déclerat. Duclou, garde mobile. Sornet, garde mobile.

65e de marche. — Alexandre-Gabriel Quinault, sergent. Claudius Carraly, sergent. André Janin, sergent. Claude Gaudin, sergent. Bourgeois, sergent. Genty, caporal. Jen-Marie Besson, caporal. Etienne Marny, caporal. François Crozet, caporal. Jean-Marie Fontaine. Bonnachaud, garde mobile. Charles Gayet, garde mobile. Benoit Depardon, garde mobile. Jean-Claude Prat, garde mobile. J.-M. Hura, détaché à l'Artillerie du Haut-Rhin.

Le lundi soir, vers neuf heures, les habitants de la rue Port-du-Temple ont été mis en émoi par d'abondantes étincelles qui, sortant de la cheminée d'un hôtel, menaçaient de communiquer le feu à un grenier qui est tout proche, et rempli de matières inflammables, ce qui avait beaucoup effrayé les locataires des étages supérieurs de la maison.

Des agents de l'autorité qui se trouvaient sur les lieux ont immédiatement fait prévenir les pompiers du poste voisin, dont un seul a suffi pour avoir raison du feu.

Il faut espérer que l'autorité, prévenue, prendra des mesures, car, nous assure-t-on, ce n'est pas la première fois que les voisins se trouvent dans de pareilles tranges, surtout dans un bâtiment qui, sous tous les rapports, se trouve dans des conditions déplorable.

Un arrêté de M. le préfet du Rhône, sur le transport des boissons, porte ce qui suit : Article premier. — L'article 3 de l'arrêté du 21 février dernier est rapporté.

Art. 2. — La sortie des boissons déclarées pour l'extérieur par l'entrepositaire de la ville de Lyon, sera constatée, conformément à l'article 3 du décret du 30 janvier 1871, dans les bureaux ci-après désignés, aussitôt après la publication du présent arrêté :

BUREAUX :

1° De la gare du Midi ou de la Mouche ;  
2° De la boucle, place de ce nom, 1 ;  
3° Des Charpenues, boulevard des Brotteaux, 2 ;  
4° De Sainte-Anne, rue du Sacré-Cœur,

5° D'Ainay, rue Vaubecour, 42 ;  
6° De la gare de Vaise, à Vaise ;  
7° De la gare de Perrache, à Perrache, 2 ;  
8° De Saint-Just, place de Trion ;  
9° De Saint-Simon, rue de la Pyramide, 115 ;  
10° De Saint-Cyr, près la gare d'eau, à Vaise ;  
11° De la Croix-Rousse, boulevard de la Croix-Rousse, 117 ;  
12° Des Hirondelles, grand-rue de la Guillotière, 279 ;  
13° De l'avenue des Ponts à la jonction de la rue Chabrol et du chemin des Culattes ;  
14° De la Belle-Allemande, quai de Saône, près de l'établissement hydrothérapie de Serin ;  
15° De la Mulatière à la jonction de la route des Étroits et du cours Perrache ;  
16° Du Gladiateur sur le Rhône, quai de la Charité ;  
17° Des Parisiens, sur la Saône, quai Saint-Antoine ;  
18° De Paphos, cours Lafayette, en face du chemin de la Corne-de-Cerf.

Comme tous les amateurs de l'excellente interprétation des œuvres musicales, nous avons vivement regretté que les représentations de M. Devoyod, baryton de l'Opéra de Paris, n'aient pu être reprises.

M. Devoyod, qui est Lyonnais, a eu, lors de ses deux représentations (*Africain* et *Guillaume Tell*), un grand et légitime succès; nous aurions voulu l'applaudir dans d'autres rôles.... mais ce plaisir nous est refusé, et voici en quels termes M. Devoyod explique la rupture de ses relations avec le Grand-Théâtre, dans une lettre que publie le Progrès :

Lyon, le 24 avril 1871.

Monsieur le rédacteur,

J'apprends à l'instant même que la disparition de mon nom sur l'affiche d'hier a donné lieu à plusieurs commentaires peu flatteurs pour moi.

Aimant par-dessus tout les situations nettes, je dois au public autant que je me dois à moi-même de m'expliquer sur l'incident qui a amené ma rupture avec l'administration théâtrale.

A la suite de diverses propositions qui m'avaient été faites par M. Danguin, il fut décidé entre nous que si, le soir de la représentation, la recette ne s'élevait qu'à la somme de 2,000 francs, je n'aurais aucune espèce de cachet.

Au-dessus de 2,000 fr., je devais avoir 150 fr. de cachet fixe, et au-dessus de 2,150, un dixième de l'excédant.

La recette de l'Africain dépassa les prévisions de l'administration; elle s'éleva à la somme de 3,565 fr., ce qui me faisait pour ma part :

150 fr. cachet fixe,  
Plus 141 dixième de 1,415 fr., excédant de 2,150 fr.

291 fr., total.

Le lendemain de la représentation, M. Danguin, revenant sur sa parole et l'engagement formel pris vis-à-vis de moi dans son cabinet, en présence d'un de mes amis, se refusa absolument à me donner ce chiffre, prétextant (un peu tard) qu'il lui était impossible de dépasser le cachet de mon camarade Delabrancha (250 fr.).

L'on voit que notre différend était assez minime; mais, en présence de la mauvaise foi du nouveau directeur, j'ai dû refuser formellement de donner une autre représentation, bien persuadé que je serais en butte à de nouvelles difficultés, si je prenais le parti d'oublier l'inconvenance dont j'étais victime.

Voilà la seule version vraie, je l'affirme sur ma parole, et je laisse à mes compatriotes, qui m'ont déjà donné tant de marques de sympathie, le soin de juger entre ma conduite et celle de M. Danguin.

Agrez, monsieur le rédacteur, mes civilités empressées.

J. Devoyod.

M. Devoyod fera ses adieux au public lyonnais, vendredi, au théâtre des Variétés.

Une chien de race havanaise, à longs poils blancs et roux, répondant au nom de Bibi, a été perdue par M. Joguet, photographe, 77, place des Jacobins. La rapporter contre récompense.

AVIS AUX EDUCATEURS  
A VENDRE  
Cinq onces de vers à soie, réveillés de la première, en bonne nature.  
S'adresser à M. MICHALET, rue de Chartres, 108, au premier, Lyon.  
Pour tous les articles non signés : LYONAD.  
Lyon, imp. P. Meugnot-Rusand, rue Steuve, 3.